

**AFRICAN UNION**

**الاتحاد الأفريقي**



**UNION AFRICAINE**

**UNIÃO AFRICANA**

---

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 517 700 Cables: AU, ADDIS ABABA

---

**CONSEIL EXECUTIF**

**Huitième Session ordinaire**

**16 - 21 janvier 2005**

**Khartoum (Soudan)**

**EX.CL/243 (VIII) Add.4**

**ORIGINAL : ANGLAIS**

**NON-ASSIMILATION DE L'AFRIQUE DU NORD AU MOYEN  
ORIENT POUR CE QUI EST DE LA DENOMINATION,  
LE CONTENU ET LE CONCEPT**

(Point proposé par la Grande Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste)

**La Grande Jamahiriya arabe libyenne  
populaire et socialiste**

**Comité populaire général de la  
communication extérieure et  
de la coopération internationale**

**Proposition de la Grande Jamahiriya**

Demande d'inscription d'un point sous le titre : « Non-assimilation de l'Afrique du Nord au Moyen Orient pour ce qui est de la dénomination, le contenu et le concept », à l'ordre du jour de la VIème session ordinaire de la Conférence de l'UA prévue à Khartoum, les 23 et 24 janvier 2006, accompagnée d'une note explicative exposant les raisons qui ont motivé cette demande.

**I. Point proposé à inscrire à l'Ordre du jour de la Conférence**

Se référant à l'article (8) alinéa (2/d) du règlement intérieur de l'UA, la Grande Jamahiriya demande l'inscription à l'Ordre du jour de la VIème session ordinaire de la Conférence de l'Union prévue à Khartoum les 23 et 24 janvier 2006, sous le titre : « Non-assimilation de l'Afrique du Nord au Moyen Orient pour ce qui est de la dénomination, le contenu et le concept. »

Pour réaffirmer :

1. L'Unité de l'Afrique sur les plans politique, géographique, humain, culturel et économique grâce à son appartenance à un espace unique : l'Union africaine.
2. L'inexistence de liens entre les deux concepts.

**II. Textes juridiques appuyant la demande**

- Premier paragraphe du préambule de l'acte constitutif de l'UA qui met l'accent sur les idéaux qui ont guidé les fondateurs de l'Unité panafricaine et leurs partisans, dans leurs efforts visant à renforcer l'unité, la solidarité, l'entente et la coopération entre les peuples et les Etats africains.
- Paragraphe 9 du même préambule qui invite à s'inspirer de la vision commune d'une Afrique forte et unie.
- Article (3), paragraphe (a) définissant les objectifs de l'Union et qui appelle à une plus grande unité et solidarité entre les pays et peuples africains.
- Paragraphe (d) du même article (3) insiste également sur « le renforcement des positions communes africaines sur les questions d'intérêt commun. »
- Article 4, paragraphe (k) de l'acte constitutif qui insiste sur le principe de « compter sur soi » dans le cadre de l'Union.

**III. Note explicative exposant les raisons qui ont motivé la demande**

Le continent africain constitue, avec ses régions du Nord, du Sud, de l'Est, de l'Ouest et du Centre, une entité géographique, humaine et politique unique qui n'accepte ni séparation, ni rattachement à d'autres entités dans le cadre de la nouvelle dénomination politique et géographique prônée actuellement dans la région. Il constitue également, grâce à son instrument politique qu'est l'Union africaine, un espace africain unique.

Cette nouvelle dénomination vise, dans son concept colonialiste, à introduire dans la région certains facteurs de séparation et le rattachement, dans le but d'aboutir à la dislocation du continent. Elle confond Afrique du nord et Moyen Orient et soustrait des pays africains qui forment une région toute entière du continent, pour les rattacher à un autre continent, l'Asie, sous la dénomination du « Moyen Orient » faisant fi d'une réalité géographique, humaine et politique qui fait que l'Afrique du Nord fait partie du Continent africain.

L'unité géographique, humaine et politique de l'Afrique nous incite à rejeter le concept du rattachement de l'Afrique du Nord au Moyen Orient et à s'opposer à toute séparation ou rattachement de l'une de ses régions dans le cadre des visées colonialistes anciennes qui nous reviennent aujourd'hui sous de nouvelles dénominations.

Les textes juridiques tirés de l'Acte constitutif de l'UA et qui soutiennent la présente proposition, reflète clairement l'unité géographique, humaine et culturelle de l'Afrique, à la réalisation de laquelle a œuvré inlassablement toute une génération.

Le Moyen Orient est une région dangereuse et explosive qui connaît une multitude de graves conflits et qui regorgent d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive. On ignore même, à qui appartiennent les territoires litigieux faisant l'objet de conflits dans cette région. De surcroît, celle-ci fait partie intégrante du continent asiatique, se trouve située à l'Est de la Méditerranée et n'a aucune affinité avec l'Afrique.

Lier l'Afrique au Moyen Orient, c'est impliquer l'Afrique dans les problèmes du « Shark awsakh »\*, une contrée explosive où règne de grands déchirements et un grand espace qui renferme tous les facteurs de troubles : Bombes atomiques, armes de destruction massive, actions terroristes, organisations de libération etc... Le rattachement de l'Afrique du Nord à l'Asie est de nature à répandre ces problèmes en Afrique à l'instar d'une maladie contagieuse qui détruit tout. L'Afrique doit en effet se détacher de cette région périlleuse afin de sauvegarder son homogénéité, son unité et sa stabilité.

**Tripoli, le 16/10/2005  
(Elaboré par le Bureau du  
Secrétaire adjoint du Comité  
populaire général)**

---

\* Note du Traducteur: Dans l'expression arabe "Shark Awsat" qui signifie Moyen Orient, le fait de changer la lettre finale T par la lettre KH transforme le sens de Moyen Orient en "Sale Orient" (jeu de mots).

2005

# Non-Assimilation de l'Afrique du Nord au Moyen Orient pour ce qui est de la denomination, le contenu et le concept (Point Proposé par la Grande Jamahiriya Arabe Libyenne Populaire et Socialiste)

Union Africaine

Union Africaine

---

<http://archives.au.int/handle/123456789/3435>

*Downloaded from African Union Common Repository*